

COMMUNE DE SAINT JEAN DE LA PORTE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-02-13
Séance du jeudi 20 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain COMBAZ, *Maire*.

Etaient présents : Michel GRANGE, Laure TRUNFIO, Jean-Luc BOCQUIN, Magali SEGARD, Corentin LALLAU BAZIN, Virginie FREYNET TICHADOU, Anne BELLEMIN-LAPONNAZ, Brigitte CHARPIN, Jérôme BROC & Françoise BOISSET (11).

Etaient excusés : Gaëtan DE GRACIA / **pouvoir** à Brigitte CHARPIN & Michaël CHARMEAUX / **pouvoir** à Alain COMBAZ (2).

Etaient absents : Emilie VELLETAZ & David SANTIN-JANIN (2).

Date de convocation : jeudi 13 mars 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 15.

Michel GRANGE a été élu secrétaire.

Compte tenu du caractère sensible de la présente délibération, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de bien vouloir autoriser la poursuite de cette séance à huis clos.

Heure de vote : 20 : 09		Nombre de votants : 11	
POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV (Ne prend pas part au vote)
11	0	0	0

Madame Christine MAGNIN, Secrétaire Générale de Mairie, quitte la séance.

OBJET : AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

Par courriel en date du 27 janvier 2025, Monsieur le Greffier en chef du Tribunal Administratif de Grenoble nous invite à nous connecter à l'adresse www.telerecours.juradm.fr afin de prendre connaissance de la requête n° 2500737-4 présentée par un administré.

Cette requête vise l'annulation d'une décision du conseil municipal de notre commune, délibération du conseil municipal n° 2024-04-22 en date du 17 septembre 2024, décidant le déclassement du chemin dit « des Millettes ».

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de :

- L'autoriser à ester en justice dans l'instance ci-dessus rappelée,
- Désigner **Maître Hélène DOYEN**, Avocat Associé de la société d'avocats **LRSB-158 quai Charles Roissard-73000 CHAMBERY**, pour défendre la commune dans cette affaire.

Après délibération, le Conseil Municipal vote :

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	13

✎ **Autorise** Monsieur le Maire à ester en justice dans l'instance ci-dessus rappelée,

✎ **Désigne** Maître Hélène DOYEN, ci-dessus nommée, pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance.

↳ **Invite** Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération, en l'autorisant à signer tout document de nature administrative, technique et financière nécessaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Certifié conforme et exécutoire par Monsieur le Maire, **Alain COMBAZ**

Le Secrétaire,
Michel GRANGE

Le Maire,
Alain COMBAZ

